



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 6 juin 2022 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour      Conseiller # 4: Mathieu B. Filion  
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx      Conseiller # 5 : Tommy Richard  
Conseillère # 3 : Mireille Lemay      Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h40 et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mai 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Affaires Nouvelles
  - 8.1. Abat poussière - Diesel
  - 8.2. Chemin municipaux - Pavage
  - 8.3. Rapport financier 2021
  - 8.4. Nomination vérificateur 2022
  - 8.5. Vente pour taxes - Délégation substitut
  - 8.6. Stratégie d'optimisation des espaces urbains
  - 8.7. Comité consultatif d'urbanisme - nominations
  - 8.8. Adoption du second projet du règlement numéro 2022-06
  - 8.9. Dénéigement des chemins hivernaux
  - 8.10. Fermeture du bureau municipal
  - 8.11. Journée de l'élu municipal
9. Varia
10. Étude de la correspondance
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-06-084

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE MAI 2022

Résolution # 2022-06-085

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 2 mai 2022 et du 30 mai 2022 soient adoptées.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

#### 4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

<b>Total des salaires et charges</b>	
<b>Mai 2022 :</b>	19 216.80 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	78 362.32 \$
<b>Total des incompressibles :</b>	1 935.62 \$
<b>Grand Total :</b>	99 514.74 \$

Résolution # 2022-06-086 Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

#### 5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

La demande à la CPTAQ du 305 rang pays-brulé a été transmise.

#### 6. RAPPORT DU MAIRE

- Il fait un résumé de la Reconnaissance des élus et de l'ancienne directrice générale qui a eu lieu samedi le 4 juin 2022.
- Il a fait une entrevue avec la télé-communautaire télé-cœur, sujet discuté : eau potable, parc industrielle existant à développer, fosse septique, fusion avec le village qui n'est pas dans les plans.

À la M.R.C.

- Mathieu B. Fillion a été à la réunion ; Avec développement du parc industrielle de Bécancour, la M.R.C. veut mettre en place pour en profiter pour logement, service, garderie, etc.

#### 7. RAPPORT DES ELUS

Sandra discute de la RIGIDBNY ; La directrice générale de la régie à quitter et M. Serge Fortier a transmis un document aux élus de la RIGIDBNY. Le document soumis au conseiller présent. Le document s'oppose au bac brun vivement et donne d'autre option. Chaudière de 5 gallons à compost avec site communautaire, cône vert.

Le bac brun choisi par le conseil car la meilleure solution présentée pour le moment.

#### 8. AFFAIRES NOUVELLES

##### 8.1 Abat poussière - Diesel

CONSIDÉRANT QUE la flambée du prix du carburant et de la matière première depuis le mois de janvier, date de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac C.C. a soumis une lettre à la municipalité explication la situation;



No de résolution  
ou annotation

**Résolution # 2022-06-087** Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin accorde l'augmentation demandé de 10% qui représente 580.04\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **8.2** Chemin municipaux – Pavage

CONSIDÉRANT QUE la flambée du prix du carburant et de la matière ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe 132 de Pierreville est le fournisseur de la municipalité depuis plusieurs années et que la municipalité a toujours eu un bon service;

**Résolution # 2022-06-088** Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin accorde au Groupe 132 de Pierreville l'augmentation de prix demandé pour les travaux de pavage à effectuer dans notre municipalité.

Prix augmentés :

- Travaux d'asphaltage manuel : 345.00\$/la tonne métrique, avant taxes.
- Travaux d'asphaltage mécanisé : 195.00\$/la tonne métrique, avant taxes.

ADOPTÉE

### **8.3** Rapport financier 2021

CONSIDÉRANT QUE le directeur général & greffier-trésorier a déposé le rapport financier 2021;

**Résolution # 2022-06-089** Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport financier pour l'année 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

### **8.4** Nomination vérificateur 2022

**Résolution # 2022-06-090** Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin mandate le Groupe RDL Victoriaville sencl pour l'audit des livres et pour la préparation du Rapport financier 2022 impliquant les nouvelles normes de comptabilité municipale ainsi que la consolidation des organismes faisant parties du périmètre comptable, l'analyse de la rémunération, les déclarations d'impôts ainsi les données prévisionnelles 2022.

Le montant total s'élève à 8570,00\$ plus taxes tel que déposée dans leur soumission.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

### 8.5 Vente pour taxes – Délégation substitut

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

Résolution # 2022-06-091 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal désigne comme substitut au maire, M. Donald Brideau, Directeur-général & greffier-trésorier à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Célestin au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 21 juin 2022 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situés sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

### 8.6 Stratégie d'optimisation des espaces urbains

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de « stratégie d'optimisation des espaces urbains » dans le cadre de l'aide financière;

Résolution # 2022-06-092 Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de Saint-Célestin s'engage à participer au projet de stratégie d'optimisation des espaces urbains et à assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

### 8.7 Comité consultatif d'urbanisme – nominations

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement # 2022-04 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer 4 citoyens pour combler les quatre sièges de membre du comité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer 1 représentant du conseil ayant le droit de vote sur le comité;

Résolution # 2022-06-093 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin nomme les citoyens suivant comme membre du comité consultatif d'urbanisme :

Siège # 1 : Jacques Morin,  
Siège # 2 : Mickaël Bergeron  
Siège # 3 : Normand Robert  
Siège # 4 : Pierre Lafrenière

QUE la durée des mandats est définie dans le règlement # 2022-04 ;

Que François Chabot sera le représentant du conseil municipal sur le comité.

ADOPTÉE

#### 8.8 Adoption du second projet du règlement numéro 2022-06

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin modifie le *Règlement de zonage numéro 2015-05* afin d'y modifier certains articles ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juin 2022;

Formules Municipales No 4614-MST (FLA-750)  
Résolution # 2022-06-094 Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le second projet de règlement # 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05, afin de modifier certains articles soit adopté ;

Que le projet de règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

#### 8.9 Déneigement des chemins hivernaux

CONSIDÉRANT QUE le prix des carburant a augmenté beaucoup;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un appel d'offre public lorsqu'elle croit que le prix du contrat peut être supérieur à 121 200\$;

Résolution # 2022-06-095 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Célestin autorise le directeur général à faire un appel d'offre public sur le S.E.A.O. pour le déneigement des chemins l'hiver pour un contrat de 2 ans advenant



No de résolution  
ou annotation

le cas qu'un appel d'offre sur invitation ne soit pas possible pour un contrat d'une saison.

ADOPTÉE

**8.10 Fermeture du bureau municipal**

Résolution # 2022-06-096 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau municipal soit fermé du 18 juillet au 28 juillet 2022 inclusivement et du 15 août au 25 août 2022 inclusivement pour les vacances. Les courriels et les messages vocaux seront pris régulièrement.

ADOPTÉE

**8.11 Journée de l' élu municipal**

CONSIDÉRANT QUE la sûreté du Québec offre la possibilité aux élus de découvrir le milieu policier;

Résolution # 2022-06-097 Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise Mathieu B. Filion et Tommy Richard à s'inscrire à un stage d'observation à la sûreté du Québec

ADOPTÉE

**9. VARIA**

L'assemblée générale annuelle de l'OTJ, sera le 15 juin Marco ne sera pas présent, mais va prendre un représentant de la municipalité.

**10. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE**

- TRECQ (journée des finissants)
- TRECQ (glissade de l'été)
- Carrefour jeunesse emploi (invitation)
- Centre d'action bénévole de Nicolet (assemblée général)

**11. PERIODE DE QUESTION**

AUCUNE

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution # 2022-06-098 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

Marco Boucher,  
Maire

Donald Brideau  
Directeur général et  
greffier trésorier



No de résolution  
ou annotation

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 6 juin 2022

Donald Brideau

Directeur général et greffier trésorier



No de résolution  
ou annotation

